

## **Proposition de motion contre l'ajout de poubelles PMC dans les espaces publics pour la récolte d'emballages consignés**

### **Pétitionnaire :**

Considérant :

- le fait que des poubelles supplémentaires attirent souvent des déchets supplémentaires
- le fait que les communes n'ont généralement pas de capacité supplémentaire en termes de budget et de personnel pour des infrastructures supplémentaires
- l'irritation des citoyens vis-à-vis des déchets sauvages dans leur cadre de vie, dans le paysage urbain et dans la nature
- les études de 2017, 2019, 2021 et 2023 de Testachats qui démontrent la volonté des citoyens de rapporter les emballages dans les magasins
- les analyses de l'OVAM sur les déchets sauvages qui montrent au fil des ans - et ce, depuis 2015 - que les déchets sauvages restent un problème majeur
- les résultats décevants des expériences pilotes menées par Fost Plus sur le fonctionnement du système numérique
- l'étude PWC qui a été le fer de lance du système de consigne numérique et qui n'a pas apporté d'éclairage clair sur les coûts de mise en œuvre de la consigne numérique et des poubelles supplémentaires installées dans l'espace public
- l'étude du cabinet d'étude CE Delft (2017) qui a montré que l'introduction de la consigne classique permet de réduire de manière significative la quantité de canettes et de bouteilles qui se retrouvent dans la nature.
- l'étude de RDC Environnement (2024) sur le scénario idéal de consigne qui ne prend pas en compte l'impact des déchets sauvages sur l'environnement
- l'objectif européen de s'orienter vers un secteur de l'emballage circulaire où les entreprises assument leurs responsabilités
- l'encombrement des agendas des collectivités locales et la faiblesse de leurs ressources
- les coûts supplémentaires pour les autorités locales (personnel, sensibilisation, matériel, coûts d'élimination, etc.
- le fait que les déchets sauvages sont en grande partie constitués d'emballages de boissons, malgré des années de campagnes de sensibilisation et d'opérations de nettoyage
- le succès de la consigne bien connue dans déjà 15 pays européens tels que la Suède, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, les Pays-Bas ...
- la reconnaissance des efforts des entreprises, des écoles et des associations de jeunes qui mettent en place des campagnes de lutte contre les déchets sauvages.
- le fait que le sac bleu a fait ses preuves mais ne contribue pas à la lutte contre les déchets sauvages
- les dommages causés à la nature par les déchets sauvages
- les dommages causés par les déchets sauvages à l'industrie agricole
- les dommages causés par les déchets sauvages au pouvoir d'achat des citoyens
- la lettre de Wim Dries, président du VVSG (Villes et Communes flamandes), indiquant que les communes ne peuvent et ne veulent pas devoir gérer le retour des emballages consignés dans de nouvelles poubelles publiques

- la lettre de 55 municipalités plaidant en faveur d'une consigne efficace (la consigne classique)

Demande de prise de position contre la mise en place de poubelles PMC supplémentaires dans les lieux publics

**Demande au Collège de :** Prendre position contre les poubelles PMC supplémentaires à déposer dans l'espace public, dont le coût, le placement et la gestion incomberaient à la Commune.